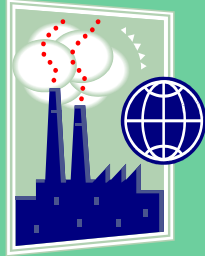


Compte rendu de votre administrateur CFDT d'EDF Séance du 10 mai 2006

Et pourtant on continue !



Edito de votre
administrateur
CFDT

Pour me contacter

Philippe PESTEL

EDF DTG

21, avenue de
l'Europe
BP 41

38040 GRENOBLE

Cedex 09

Mobile: 06 21 72 29 97
Tél: 04 76 20 22 21
Fax: 04 76 20 22 38

email:
philippe.pestel@edf.fr
pestel.philippe@wanadoo.fr

L'ouverture du marché de l'électricité a commencé en France en 1999. Ce sont d'abord les gros consommateurs industriels tels que Rhodia, Arkéma, Air Liquide, etc. qui sont devenus éligibles. C'est à dire qu'ils ont pu quitter l'opérateur historique EDF pour acheter leur électricité chez le **fournisseur de leur choix**. Pour cela ils ont du renoncer au **tarif régulé** de l'électricité pour négocier avec leur nouveau fournisseur un **prix**, celui du marché.

Ces grands industriels, friands du chantage à l'emploi, trouvaient alors que la **libéralisation du marché n'allait pas assez vite** et menaçaient de délocaliser leur usines de production.

Au début des années 2000 leur raisonnement pouvait sembler juste puisque les prix étaient alors inférieurs aux tarifs régulés, fixés par l'Etat. Mais, inversement de tendance depuis, les prix de l'électricité se sont mis à augmenter sensiblement jusqu'à devenir beaucoup moins intéressants que les tarifs régulés. Alors ces mêmes industriels, n'étant pas à une contradiction près, ont à nouveau agité la menace sur l'emploi pour obtenir la possibilité de contractualiser avec les opérateurs et faire ainsi baisser leurs prix d'achat de l'électricité.

La signature des **statuts du consortium** (Exeltium) a eu lieu le 15 mai dernier à Bercy. Il permettra aux entreprises adhérentes d'investir, via les producteurs d'électricité, dans des moyens de production et d'obtenir en contrepartie des **prix stables sur de longues périodes** en lien avec les coûts de production et plus avec les prix du marché. **Ca ne s'appelle pas tarif régulé mais ça y ressemble !**

Le **1^{er} juillet 2004** c'était au tour des **professionnels** de passer à la moulinette de la libéralisation. Les moins prudents, pour diverses raisons, ont souhaité quitter l'opérateur historique et ses tarifs régulés pour aller à la concurrence.

Même cause, même effet, les prix de l'électricité ont fortement augmenté alors que les tarifs régulés sont restés stables, voire ont baissé en euros constants.

Les patrons de PME/PMI avaient juste oublié un détail : lorsqu'on quitte les tarifs régulés pour les prix de la concurrence il est alors impossible de faire chemin inverse.

L'Etat a donc décidé de jouer les **médiateurs** entre les principaux producteurs d'électricité (EDF, Electrabel, SNET...) et leurs clients professionnels.

L'idée de **contrats à long terme**, jusqu'à 10 ans, est dans l'air.

Cela permettrait aux industriels d'avoir des évolutions de prix prévisibles et surtout déconnectées de celles du marché.

La ressemblance avec toute régulation de tarif ne serait que fortuite, bien sûr !

A ce petit jeu, **il faudra bien que quelqu'un paie !** Il y a fort à parier que ce seront les **clients particuliers qui seront les victimes** des ententes entre les lobbies les plus puissants. Compte tenu de ces expériences passées **plus personne ne croit aux vertus de l'ouverture du marché de l'électricité**.

Plus personne, presque. Il n'y a plus que la CLÉ (Commission de Libéralisation de l'Énergie), euh, pardon la CRÉ (Commission de Régulation de l'Énergie) pour y croire encore.

Pourtant nos gouvernants, qui ne sont pas à un passage en force près, ont décidé que **l'ouverture totale du marché se fera bien en juillet 2007. Obéissance européenne oblige**.

Le 4 mai dernier le Conseil Supérieur de l'Électricité et du Gaz (CSEG) a mis en place un **groupe de travail** pour préparer cette échéance.

La FCE-CFDT a mené des travaux sur le bilan de la libéralisation des marchés. Celui-ci en montre les effets pervers : **hausse des prix, pertes massives d'emplois, réorganisations incessantes des entreprises du secteur**.

► La CFDT demande **qu'un véritable bilan, objectif et transparent**, soit établi avant le passage à l'étape du 1^{er} juillet 2007.

► Elle affirme que ce sont les clients particuliers qui feront les frais de cette libéralisation et qu'il est nécessaire de **maintenir la péréquation tarifaire et la garantie de continuité de fourniture**.

► Elle revendique l'extension à tous les acteurs du secteur de l'obligation de **signature d'un contrat de Service Public avec l'État**, seul garant de l'intérêt général.

► Enfin, la CFDT pense qu'il serait sage et responsable de décider d'un moratoire sur l'ouverture du marché de l'électricité.

1 – Cession de LIGHT (Brésil)

Comme cela a été déjà annoncé par un communiqué de presse d'EDF, la cession de l'entreprise LIGHT au Brésil a été présentée au Conseil d'administration pour approbation.

Historique d'EDF dans LIGHT

EDF a acquis une participation dans Light en 1996, au moment de la privatisation de cette société. Puis, par étapes, le groupe EDF est devenu majoritaire avec une participation de **89,6% dans le capital de Light**.

✓ **Light** est une société de distribution qui dessert **31 villes** de l'État de Rio de Janeiro au Brésil, touchant **3,4 millions de clients** pour **19,1 TWh de ventes** d'énergie. Elle détient des actifs de **production hydraulique** d'une capacité installée nette de **537 MW**. Elle emploie **4 055 salariés**.

✓ **Light** a été durement frappée par la crise énergétique brésilienne de 2001 et a des performances opérationnelles dégradées.

La consommation d'électricité n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant le rationnement de 2001. **Les impayés restent à un niveau important** et leur taux a encore augmenté en 2005 (7,6% de la facturation).

Les pertes, en voie de stabilisation, **sont encore importantes**. Contrairement aux idées reçues ces impayés et pertes ne sont pas dus qu'aux favelas, mais aussi aux institutions et à des entreprises. Il faut ajouter à cela des **hausse de tarifs** insuffisantes en 2003 et 2004 dont les effets ne seront pas rattrapés par la hausse de **14,4% consentie par l'État brésilien en novembre 2005**.

✓ **Light** a été confrontée à une forte dégradation financière de l'été 2003 à l'été 2005. La restructuration de sa dette à l'été 2005 a permis d'éviter la faillite. L'octroi de l'augmentation tarifaire de novembre 2005 a permis de rétablir des **perspectives crédibles de redressement** même si les difficultés opérationnelles subsistent.

Processus de cession

Le processus de cession s'est déroulé en 2 phases : remise d'offres non liantes et remise d'offres liantes qui ont permis la négociation. Dans un premier temps EDF avait envisagé de

céder conjointement Light et la centrale de production de **Norte Fluminense (cycle combiné de 778 MW)**.

Le consortium RME (Rio Minas Energia) a fait une offre qui a amené EDF à signer un premier engagement (Share Purchase Agreement) le 28 mars dernier. RME est composé principalement de **CEMIG** (plus grande compagnie électrique intégrée du Brésil), **Andrade Gutierrez** (société importante du BTP brésilien), **Jose Luis Alqueres** (groupe d'investisseurs mené par le patron d'Alstom au Brésil), **Banco Pactual** (banque).

Sur le plan social, RME s'est engagé à conserver au moins 90% des effectifs pendant au moins un an, à reprendre à son nom l'accord RSE du groupe EDF tel que décliné chez Light et à reprendre les engagements du fonds de retraite des employés de Light. Les partenaires sociaux de Light ont été tenus informés.

Sur le plan financier, au-delà de la vente elle-même, les risques pour EDF sont faibles. Étant donné les difficultés rencontrées par EDF dans la gestion de Light, la déconsolidation de cette filiale se fait dans des conditions acceptables. Cette cession permet à EDF de se conformer à ses engagements de repli sur l'Europe et participe au volant de cession de 5 Md€ annoncé en janvier 2005. EDF garde tout de même, au travers d'EDF International, 10% d'actifs dans Light.

Enfin, **la cession ne concerne que Light**. Les discussions pour Norte Fluminense se poursuivent avec peut-être une possibilité d'un projet de production au Brésil en partenariat avec CEMIG et EDISON (filiale italienne d'EDF). Si la Direction d'EDF confirme qu'elle a eu tort de vouloir distribuer de l'électricité à des milliers de kilomètres de ses bases, elle reconnaît qu'un raisonnement différent est possible pour la production d'électricité.

En conclusion le PDG d'EDF, Pierre GADONNEIX, rappelle que les expériences récentes du groupe en Argentine (EDENOR), en Italie (EDISON) ou au Brésil (LIGHT) montrent qu'on ne peut s'impliquer dans les pays étrangers, notamment pour la distribution, sans un consensus avec les autorités publiques locales.

Commentaires et positionnement de l'administrateur CFDT

Tout d'abord, il est juste de rappeler que la CFDT s'était opposée à la pris de participation d'EDF dans Light, en 1996 :

➤ *sur le plan politique, elle avait estimé à l'époque qu'EDF ne devait pas profiter à l'international de processus de privatisations quels qu'ils soient, alors que l'entreprise était encore nationale et publique,*

➤ *sur le plan opérationnel, la CFDT doutait fortement de la possibilité d'organiser et*

de maîtriser une activité de distribution loin du territoire français.

Concernant cette cession, l'administrateur CFDT a choisi de l'analyser sous l'angle des perspectives industrielles proposées par le repreneur, des aspects sociaux et de la séparation entre Light (distribution) et Norte Fluminense (production).

➤ *Sur les perspectives industrielles offertes par l'acquéreur, il est bien évident que personne ne peut rien affirmer.*



Mais la composition du consortium, avec un équilibre entre des industriels (distribution électrique, BTP) et des financiers est plutôt rassurante quant aux garanties qu'elle peut apporter pour un avenir pérenne de Light, donc pour les 4000 salariés de cette société.

➤ **Sur les aspects sociaux**, les garanties apportées par l'acquéreur sur le respect de l'accord RSE, les effectifs et les engagements du fonds de retraite sont supérieures aux engagements que DOLPHIN avait pris concernant le rachat d'EDENOR (Argentine). Pour rappel l'administrateur CFDT avait voté pour cette cession (cf IS CFDT n°105 du 6 juillet 2005).

Lors de la présentation du projet industriel d'EDF par le président GADONNEIX, l'administrateur CFDT avait argumenté pour séparer la réflexion entre les actifs de distribution (EDENOR, LIGHT) et ceux de production (IPP égyptiens, Norte Fluminense, IPP mexicains...). Les enjeux ne sont pas les mêmes. EDF n'a pas vocation à distribuer du courant loin de ses bases.

➤ **Sur ce créneau, la plaque de proximité européenne, telle qu'elle est entrain de se constituer est beaucoup plus logique.** Par contre EDF a tout intérêt à investir dans des

moyens de production partout où elle le peut dans le monde en agissant à l'identique du territoire français, c'est-à-dire par une intégration de la production et de l'ingénierie.

EDF pourrait ainsi maintenir et valoriser ses compétences dans des perspectives énergétiques de moyen et long terme. Aujourd'hui, l'administrateur CFDT d'EDF se réjouit que le groupe raisonne différemment pour l'actif de distribution qu'est LIGHT et l'actif de production qu'est Norte Fluminense. **Il adhère totalement à la recherche de partenaires lancée par EDF pour un objectif de production au Brésil.**

➤ **Sur le plan financier**, l'administrateur CFDT n'intervient pas en séance. En commentaire il pense qu'EDF a fait ce qui devait être fait. D'une part, le choix de faire des provisions sur les précédents exercices aura pour conséquence de permettre un meilleur affichage dans les comptes du groupe. Cette politique qui a été approuvée par le Conseil s'explique par la complexité de la situation et l'absence de vision à court terme au Brésil. D'autre part, compte tenu d'une amélioration de la situation pour Light, EDF n'avait aucun intérêt à ne pas saisir cette opportunité et attendre un hypothétique avenir.

Compte tenu de tout cela l'administrateur CFDT a voté pour cette cession.

2 – Points divers

2.1 Activité d'EDF au 1^{er} trimestre 2006

Le Président GADONNEIX présente les chiffres représentatifs de l'activité du groupe au 1^{er} trimestre 2006.

Le Chiffre d'Affaires est en croissance organique de 13% par rapport au 1^{er} trimestre 2005, c'est-à-dire à périmètre et taux de change constants. En France il ne progresse que de 4,9%.

Il se situe pour le groupe à 17,585 Md€ et à 9,739 Md€ pour la France. Ce qui fait dire au PDG que ce résultat est tiré par l'international.

La hausse en France s'explique par un double effet **d'augmentation de la demande** (températures inférieures à la normale) et **d'augmentation des prix** sur le marché de gros. A contrario, **la disponibilité plus faible que prévue** du parc nucléaire (- 2%) et les **niveaux d'eau insuffisants** dans les barrages hydrauliques expliquent des ventes moindres d'EDF sur le marché de gros. Donc le résultat est qualifié de moyen par le Directeur Général Délégué Finances, Daniel CAMUS.



Commentaires de l'administrateur CFDT

EDF est devenue une entreprise cotée. Elle doit donc vivre au rythme de l'attente des actionnaires, en particulier investisseurs. Dorénavant nous aurons, en plus des comptes semestriels et annuels, l'annonce du chiffre d'affaires pour chaque trimestre. Cette façon de faire est très frustrante car bien évidemment il n'est pas possible de faire une analyse de fond

sur ces résultats puisque seul le chiffre d'affaires est annoncé.

Pour autant ce résultat montre que les marges diminuent dans l'équilibre offre/demande puisque EDF est en deçà de ses projections à cause de la disponibilité des parcs nucléaire et hydraulique. Dans cette optique les investissements décidés récemment en moyens de pointe ne seront pas inutiles.

2.2 Tarifs ou prix

Pour EDF le débat qui a lieu depuis quelques semaines sur les prix et les tarifs, et dont les médias se font l'écho, est assez compliqué. Tout d'abord Pierre GADONNEIX précise que les populations concernées sont principalement celles qui ont quitté les tarifs réglementés en 1999 ou 2000.

Ces gros industriels étaient passés à la concurrence car les prix du marché s'étaient effondrés. Depuis, l'effet prix s'est inversé, or il n'est pas possible de revenir aux tarifs réglementés lorsqu'un site est devenu éligible.

- ✓ Il rappelle aussi qu'un gros tiers de ces consommateurs ne sont aujourd'hui pas clients d'EDF mais d'autres producteurs tels que Electrabel (filiale de Suez), SNET (filiale d'ENDESA), etc. Donc le groupe n'est pas le seul concerné par la problématique de l'écart important entre prix du marché et tarifs réglementés.
- ✓ Il précise à nouveau que les prix obéissent à une logique de marché alors que les

tarifs réglementés sont fixés par l'État, normalement dans le respect du contrat de Service Public.

Enfin, depuis quelques semaines les prix de l'électricité sont très volatiles à cause de cette même volatilité des prix d'émission du CO₂.

Il propose une réunion de travail sur ce sujet pour les administrateurs intéressés

Commentaires de l'administrateur CFDT

Sur les prix et tarifs l'édito (voir page 1) de votre administrateur CFDT donne une partie d'analyse.

Les résultats d'EDF sont obtenus à partir des ventes d'électricité aux tarifs réglementés et aux prix du marché, auxquels il faut ajouter les résultats d'Altitude 7500. **Les prix du marché sont élevés et les efforts faits par les salariés sont importants donc les résultats sont bons.** A noter qu'ils profitent pour moitié aux actionnaires qui eux, ne produisent rien. Dans ce contexte il est logique que l'État n'augmente pas les tarifs réglementés car cela feraient supporter principalement par les clients particuliers un supplément d'amélioration des résultats d'EDF, au profit essentiellement des actionnaires. **Politiquement ce serait difficilement justifiable par l'État.**

Jusqu'à là rien n'est plus logique. Par contre l'attitude de l'État est parfaitement condamnable car il y a non-respect du contrat qu'il a lui-même signé en 2005 avec EDF.

En effet le **contrat de Service Public** prévoit une augmentation des tarifs réglementés, à partir de 2005 et pour 5 ans, proche de l'inflation et légèrement en deçà les deux premières années.

Pourquoi l'État a-t-il signé un tel contrat, si c'est pour ne pas le respecter ensuite ? Il aurait été plus logique alors de lier l'évolution des tarifs réglementés aux résultats d'EDF en France. **On ne peut accorder aucun crédit à une telle politique contractuelle.**

Pour être comprise et admise, celle-ci oblige les parties signataires à respecter absolument les termes du contrat signé par chacun des contractants.

Si tel n'est pas le cas on continuera longtemps en France à s'en remettre à la seule loi.



2.3 Thermique classique

Le PDG indique que dans les 10 années à venir le parc thermique à flamme d'EDF va être impacté par les nouvelles réglementations.

En conséquence EDF a décidé de lancer une étude d'un projet de **cycles combinés gaz à Martigues**, dans la région Provence Côte d'Azur (PACA).

Si le projet voit le jour, la mise en service pourrait intervenir à l'horizon 2010-2011.

L'idée est de transformer les trois unités de production fuel actuelles de 250 MW chacune de la centrale thermique de Martigues en deux cycles combinés gaz de 440 MW chacun.

Le **triple objectif** serait de **pérenniser le site de Martigues**, de **disposer de 130 MW de production en plus** qu'aujourd'hui et de **répondre aux exigences environnementales**.

La technologie retenue bénéficierait de l'expérience acquise à l'international par EDF-DPI à travers différentes réalisations au Vietnam, au Mexique et au Brésil.

Pierre GADONNEIX précise qu'il s'agit d'une phase d'étude qui devrait se poursuivre jusqu'au début 2007. Une délibération du Conseil d'administration devra décider de la phase de réalisation, s'il y a lieu.

Commentaires de l'administrateur CFDT

Pour la deuxième fois lors de ce Conseil, après la cession de Light, l'expérience acquise en matière de production thermique à l'international est mise en avant. L'administrateur CFDT s'en réjouit car son organisation défend avec force l'idée d'une **ingénierie intégrée** qui par son activité à l'international permettra à **EDF de rester maître de son outil de production et leader énergétique**.

C'est parce que des organisations comme la CFDT ont défendu cette idée dans les années 90 qu'en matière de thermique classique EDF a su conserver les compétences nécessaires à la pérennité de son avenir, quand certains n'avaient cessé de réclamer la fin de cette activité d'ingénierie dans l'entreprise.

**Prochain Conseil d'administration
Vendredi 9 juin 2006**